Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_057-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Délibération n° 2022/057

OBJET :		
Acquisition de panneaux digitaux d'informations publiques – Demande de financements		
Date de convocation : **25 mai 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **30**	Date d'affichage ou notification : **09 juin 2022**

L'an **2022, le 02 juin** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille – M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian – M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse – M. PENARD Serge – M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico – Mme ENNAJJARI Malika - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. GRAU Jean Michel (pouvoir MEHDI Saïd) – M. BLESS Mathieu (pouvoir BELOU Florence) - Mme FITA Claire (pouvoir AZNAR Blaise) – Mme AMALIK Hanane (pouvoir LAVIT Michelle) – Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir MALAURE Françoise).

Absents sans pouvoir : 3
M. CALMETTES Patrick - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

ADOPTE A L'UNANIMITE SANS ABSTENTION

Mme LAVIT Michelle a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_057-DE

Vu la délibération N°2021/051 du 1er juillet 2021 validant l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'installation de panneaux digitaux d'informations lumineux, désignant la commune de Cadalen comme coordonnateur du groupement et chef de file pour porter un dossier de demande de subvention Leader (mesure 19.2 du PDR).

M le Maire propose d'acquérir le matériel suivant : 4 panneaux d'informations lumineux dans le cadre d'une convention de groupement de commande passée avec les communes de Castelnau de Montmiral, Cadalen, Montans et Salvagnac.

M le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des fonds européens au titre du programme Leader 2014/2020 (mesure 19.2 du PDR-fiche-action 3) sur la base du plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en €	%
Achat et installation de 4 panneaux lumineux :		Contributions publiques :		
OFFRE DE BASE	10933 x 4 = 43 732 €	Europe Feader	**23 964,96 €**	48 %
+ variante 2 (tranchée)	19,60 ml X 160 € = 3 136 €	Autofinancement commune	**25 962,04 €**	52 %
+ variante 3 (dalle béton)	933 x 3 = 2 799 €			
+ variante 6 (DICT)	65 x 4= 260 €			
Total dépenses	49 927 €	Total ressources	49 927 €	100 %

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE VALIDER le projet, le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus.

- D'APPROUVER le dépôt d'un dossier d'aide auprès des fonds européens au titre du programme Leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 3.

- D'AUTORISER M le Maire à signer la convention de partenariat pour l'opération collaborative intitulée « Fourniture et installation de panneaux d'information lumineux en commande groupée des communes de Cadalen, Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac » et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

- DE DONNER mandat à la commune de Cadalen, désignée chef de file de l'opération collaborative « Fourniture et installation de panneaux d'information lumineux en commande groupée des communes de Cadalen, Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac», pour déposer et signer la demande de subvention Feader qui sera déposée au titre de la mesure 19.2 du PDR.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET (81) TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »